



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

N°2023-33

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix-huit septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 13 septembre 2023

**Date d’Affichage** : 13 septembre 2023

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Loïc CHATILLON, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO  
Francis CHEDOZEAU donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE  
Tony GRENET donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU  
Alain BESNAULT donne son pouvoir à Géry WIBAUX

**Secrétaire** : Alexandre FRESNEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

**Objet de la délibération** : **Recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un agent fonctionnaire momentanément indisponible**  
*(En application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique).*

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-13 ;

**CONSIDERANT** que les besoins du service justifient le remplacement rapide de l'agent d'accueil polyvalent ;

**APRÈS DELIBERATION**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil.
- **DE PREVOIR** à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

**AR Prefecture**

086-218601862-20230918-2023\_33-DE  
Reçu le 19/09/2023  
Publié le 19/09/2023



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX

*G. Wibaux*